

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 décembre 2013

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE, Mme Martine ARNAL, Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER*), M. Jean-Luc PESSEY (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi HMAMED, Mme Roselyne LECOMTE, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY (*pouvoir de M. Bernard DEBAIN*), M. Frédéric BUONO (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoirs de Mme Marie-Annick DUCHÊNE et de M. Laurent DELAPORTE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de Mme Marie BOËLLE*), M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir de Mme Marie SENERS*), M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, M. Jean-Michel ISSAKIDIS (*pouvoir de M. Roland de HEAULME*), M. Jean GUILBERT (*pouvoir de Mme Pascale ROCHERON*).

Absents excusés : M. Jean-Marc LE RUDULIER (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), M. Bernard DEBAIN (*pouvoir à M. Christian MAMY*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Jean-Luc PESSEY*), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, Mme Nathalie KRAMER, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Frédéric BUONO*), M. Olivier FRAUDEAU, Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOËLLE (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), M. Laurent DELAPORTE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Erik LINQUIER, M. François LAMBERT, Mme Marie SENERS (*pouvoir à Mme BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Roland de HEAULME (*pouvoir à M. Jean-Michel ISSAKIDIS*), Mme Pascale ROCHERON (*pouvoir à M. Jean GUILBERT*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Hadi HMAMED

Date de convocation : 3 décembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 3 décembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74
Nombre de membres présents : 56
Nombre de pouvoirs : 10
Excusés : 8

N° de l'ordre du jour :

2013.12.15 : Approbation de la charte paysagère de la Plaine de Versailles.

□ M. Michel COLIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu la délibération n°2010-09-11, du Conseil communautaire du 28 septembre 2010, octroyant une subvention pour l'élaboration d'une charte paysagère à l'APPVPA ;

Vu le courrier en date du 30 septembre 2013, informant de la présentation de la charte paysagère et sollicitant les élus pour la signature de cette Charte ;

La Plaine de Versailles et le Plateau des Alluets, prolongement naturel du parc du château de Versailles, est l'un des rares espaces périurbains préservés à seulement 13 km de Paris. Vaste espace de respiration à proximité de Paris, elle abrite encore une agriculture diversifiée : grandes cultures, maraîchage, arboriculture, horticulture, activités équestres.

Sur ce territoire comportant 24 communes, les élus, les agriculteurs, les représentants associatifs et un certain nombre de partenaires publics ou privés intéressés par son développement ont constitué, en 2004, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPVPA).

L'APPVPA a pour mission de créer un espace de communication pour faire se rencontrer et rassembler, les personnes physiques et morales représentatives des différents intérêts locaux. L'objectif est de réfléchir, étudier et formuler des propositions visant à l'établissement d'un projet de développement durable commun aux agriculteurs et aux citoyens, sur les territoires de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets.

Dans le cadre du programme LEADER, l'APPVPA a souhaité mettre en place une charte paysagère participative. Il s'agit d'un outil permettant d'appréhender l'évolution des paysages de manière prospective et de définir le cadre de cette évolution.

Demandée par les agriculteurs et co-construite avec les élus, les associations et partenaires, cette charte paysagère se présente comme le pilier de la sauvegarde et l'amélioration du territoire rural et garante de l'unité paysagère de la Plaine de Versailles. Elle vise à pérenniser les paysages identitaires de la Plaine de Versailles ainsi qu'à améliorer les paysages dégradés ou banals en donnant une direction commune pour l'aménagement du territoire.

Aussi, par courrier, l'APPVPA a sollicité les 5 intercommunalités du territoire, les Maires des 24 communes concernées et les principaux partenaires afin de cosigner cette charte. Cette charte n'est pas un document d'urbanisme opposable. Elle est pour chacun des signataires un contrat moral qui a vocation à nourrir les volets paysages /urbanisme/environnement des documents d'urbanisme et donner un cadre à chaque porteur de projet du territoire.

Les signataires de la charte prennent les cinq engagements suivants :

- Promouvoir et protéger toutes les formes d'agriculture, les richesses paysagères, écologiques et patrimoniales existantes,
- Soutenir des pratiques d'aménagement et des modes de gestion écologique dans le souci d'un développement économique équilibré,
- Prendre en charge et soutenir des aménagements emblématiques,

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2013

- Traduire et mettre en œuvre les actions portées par la charte dans les documents d'urbanisme,
- Associer les populations

L'objectif majeur de la charte est de promouvoir l'agriculture afin de pérenniser le paysage de la Plaine de Versailles. Cinq orientations en découlent :

- Maintenir l'activité agricole comme socle des paysages
- Cultiver un « dialogue paysager » entre les espaces agraires et bâtis
- Enrichir les paysages par une politique environnementale
- Comprendre les paysages agricoles de la plaine et communiquer auprès du grand public
- Valoriser le patrimoine culturel

Il est donc proposé aujourd'hui d'approuver le document de la charte paysagère participative de la Plaine de Versailles.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) *approuve la charte paysagère participative de la Plaine de Versailles ;*
- 2) *autorise le Président, ou son représentant, à signer la charte.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 56

Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services